



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# DÉLIBÉRATION

N° 2010-05-06

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 mai 2010

**Président :** Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents :** M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET) M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Erik LINQUIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, et M. Michaël THOMAS.

**Absents excusés :**

M. Hervé HOCQUARD pouvoir à M. Christian JOUANE, M. Jacques BELLIER pouvoir à M. Gilles CURTI, M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE pouvoir à Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Erik LINQUIER pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL pouvoir à Mme Christine de la FERTE, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 18 mai 2010

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 50

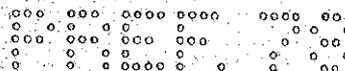
**N° de l'ordre du jour :**

**2010.05-06 : Recrutements d'agents saisonniers pour la période estivale 2010**

- M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et 84-53 du 26 janvier 1984, modifiées, permettent aux collectivités locales le recours à des emplois de non-titulaires à durée déterminée. Ces recrutements ne peuvent excéder 6 mois pour une même personne sur une période de 12 mois, de manière continue ou fractionnée.

Considérant que la continuité du service public conduit la communauté d'agglomération à recourir à des emplois saisonniers afin de faire face à une surcharge de travail temporaire, les besoins en recrutement d'emplois saisonniers pour l'été 2010 sont estimés comme suit :

**Adjoins administratifs** : prévus pour différentes directions, dont les missions consisteront en des tâches de saisie, de vagemestre (appariteur), de standard, de classement, d'archivage, etc.

Nombre de mois maximum : 7

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le Conseil communautaire :

- 1) *autorise le recours à des emplois saisonniers pour la période estivale 2010 dans les limites de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et dans la limite de 7 mois pour des adjoints administratifs*
- 2) *fixe la rémunération de ces emplois par référence aux échelles indiciaires du grade d'adjoins administratifs 2<sup>e</sup> classe (indice brut 297)*
- 3) *dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.*

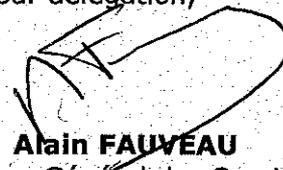
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre d'abstentions : 0

Suffrages exprimés : 58 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services

